

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal 21 Mars 2008

Le 21 mars 2008, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de CHASSENEUIL proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 9 et 16 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BURLIER Claude	HIVERT Michel
POINT Fabrice	LALAY Séverine
MARJOLLET Jean-Louis	ARRIVE-BEYLOT Jean-François
SIMON Adrienne	DELAGE Jeanine
CHAMBORD Annie	LEGER Lucette
BOURDAREAU Huguette	DENIS Valérie
LINLAUD Christian	GIMENO Pierre
LINARD Aurélien	MARTIN Michel
BROTHIER Alain	MARTIN Alain
GORCE Jérôme	FOURNIER Patrick
PAILLOUX Guy	CORMAU Pierre
PAMPIGLIONE Paul	

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre CORMAU, maire-adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs BURLIER. POINT. MARJOLLET. SIMON. CHAMBORD. BOURDAREAU. LINLAUD. LINARD. BROTHIER. GORCE. PAILLOUX. PAMPIGLIONE. HIVERT. LALAY. ARRIVE-BEYLOT. DELAGE. LEGER. DENIS. GIMENO. MARTIN M. MARTIN A. FOURNIER. CORMAU. Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Huguette BOURDAREAU, la plus âgée des membres du conseil municipal, a pris ensuite la présidence.

Madame BOURDAREAU prend la parole : « Avant de procéder à l'élection du maire, je voudrais dire quelques mots : nous sommes une équipe de 23 élus qui devront travailler ensemble dans l'intérêt de la commune de Chasseneuil.

Les Chasseneuillais et les Chasseneuillaises nous ont fait confiance, nous ne devons pas les décevoir. Pour cela, il faut toujours suivre le droit chemin et tous ensemble. »

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Madame Valérie DENIS.

I ELECTION DU MAIRE

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L.21227-7 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

Madame Adrienne SIMON	19
Monsieur Michel MARTIN	4

Madame Adrienne SIMON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame SIMON prend la parole : « C'est avec une grande émotion que je remercie les électeurs qui m'ont accordée leur confiance ainsi qu'à 18 de mes colistiers. Je les remercie au nom de tous.

Elue conseillère municipale depuis 1995, je me suis toujours investie aussi bien dans la majorité que dans l'opposition.

Aujourd'hui, je suis fière et honorée de la reconnaissance des Chasseneuillais et j'assurerai ma fonction de maire avec dignité.

J'ai en ce moment une pensée émue pour les trois élus qui nous ont quittés au cours du précédent mandat ainsi que pour mes quatre colistiers qui n'ont pas eu suffisamment de suffrages pour siéger ici aujourd'hui.

Je n'oublie pas non plus les quatre élus de la liste adverse. Ils sont élus au même titre que nous tous et ils font partie intégrante du nouveau conseil municipal de Chasseneuil.

Nous nous connaissons tous et nous apprendrons à travailler ensemble, s'ils le souhaitent, au sein des différentes commissions.

Je prends en compte le désir de changement des Chasseneuillais et avec tous les conseillers, je mettrai toute mon énergie au service de tous.

Notre programme est ambitieux et nous le ferons pour vous et avec vous.

Les écoles, l'assainissement, les bâtiments communaux, la médiathèque ... font partie de nos grands projets sur le long terme.

Dans l'immédiat, je vais prendre contact avec les services municipaux, les responsables des administrations et les acteurs de la vie économique de Chasseneuil ;

Puis, avec les élus, nous organiserons des visites dans les villages suivant un calendrier que nous publierons très prochainement.

Cela nous permettra de voir sur place, avec les habitants, ce qu'il serait souhaitable de faire.

Nul doute que nous serons bien reçus.

A bientôt. »

II FIXATION ET DESIGNATION DES ADJOINTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à six le nombre des adjoints.

* Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, élue maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

Monsieur Claude BURLIER	19
Monsieur Alain MARTIN	4

Monsieur Claude BURLIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

* Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

Monsieur Pierre GIMENO	19
Monsieur Patrick FOURNIER	3

Monsieur Pierre GIMENO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

* Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

Monsieur J. Louis MARJOLLET	19
Monsieur Pierre CORMAU	3

Monsieur Jean-Louis MARJOLLET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

* Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :
Monsieur Guy PAILLOUX 19
Monsieur Alain MARTIN 3

Monsieur Guy PAILLOUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

* Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 21
Majorité absolue 11
Ont obtenu :
Madame Annie CHAMBORD 18
Monsieur Patrick FOURNIER 3

Madame Annie CHAMBORD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint et immédiatement installée.

* Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 23
Majorité absolue 12
Ont obtenu :
Monsieur Fabrice POINT 19
Monsieur Michel MARTIN 4

Monsieur Fabrice POINT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Délégations de fonction du maire aux adjoints

Madame le Maire donne délégations de fonction aux adjoints ci-dessous élus :

Monsieur Claude BURLIER, 1^{er} adjoint :

Action sociale, solidarité, logement, emploi et sécurité.

Monsieur Pierre GIMENO, 2^{ème} adjoint :

Finances, communication et tourisme.

Monsieur Jean-Louis MARJOLLET, 3^{ème} adjoint :

Travaux, sports, vie associative, animations et cérémonies.

Monsieur Guy PAILLOUX, 4^{ème} adjoint :

Bâtiments communaux, services municipaux, suivi des travaux, voirie, foires et marchés.

Madame Annie CHAMBORD, 5^{ème} adjoint :

Urbanisme, PLU, eau, assainissement, éclairage public.

Monsieur Fabrice POINT, 6^{ème} adjoint :

Education, enfance, jeunesse, commerce, artisanat et culture.

III DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-CHARENTE

Le conseil municipal procède, à bulletins secrets, à la désignation des délégués titulaires à la Communauté de Communes de Haute-Charente.

Ont obtenu :

Madame Adrienne SIMON : 19 voix

Monsieur Michel MARTIN : 3 voix

Abstention : 1

Madame SIMON est élue déléguée titulaire.

Monsieur Claude BURLIER : 19 voix

Monsieur Pierre CORMAU : 3 voix

Abstention : 1

Monsieur Claude BURLIER est élu délégué titulaire.

Madame Huguette BOURDAREAU : 18 voix

Monsieur Alain MARTIN : 3 voix

Abstention : 2

Madame BOURDAREAU est élue déléguée titulaire.

Monsieur Pierre GIMENO : 19 voix

Monsieur Pierre CORMAU : 3 voix

Abstention : 1

Monsieur Pierre GIMENO est élu délégué titulaire.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, désigne à l'unanimité les délégués suppléants à la Communauté de Communes de Haute-Charente suivants :

Madame Séverine LALAY, Monsieur Aurélien LINARD, Monsieur Jérôme GORCE, Monsieur Jean-François ARRIVE-BEYLOT.

Monsieur Michel MARTIN demande la parole : «d'abord, je voudrais féliciter la nouvelle équipe en place ; je souhaite bonne chance, bon courage.

Je voudrais rendre hommage à l'ancienne équipe et au travail qui a été fait avant et à l'ancien maire Monsieur GRAS pour le travail qu'il a fait et pour la gestion de la commune qu'il a faite et il y a certaines personnes qui le décrivent et j'aimerais qu'elles apprennent à le connaître ».

Madame le Maire invite le conseil municipal et la population à un pot de l'amitié le vendredi 28 Mars 2008 à partir de 19 heures à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 21 h 30 mn.